



COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 23 décembre 2024

18H30 à L'Orangerie

Marché de Maîtrise d'œuvre Vestiaires du Stade

Marché des Assurances Flotte des véhicules

Tableau des Effectifs

Rapport de la CRC Tecelys

Rapport de la CRC Opéra

DETR – Appel à projets 2025

Projet délibération sur la sécurisation des fils nus chemin de la Croix

ETAIENT PRESENT.E.S :

Mesdames Karel Arnau, Martine Bouche, Jessie Halili, Marie-Pierre Vaselli

Messieurs Steeven Arene, Thibault Baccherini, Patrick Cheruel, Marc-Edouard Couston, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse

PROCURATIONS :

Naïma Ouragh à Jessie Halili

ABSENT.E.S : Régis Agret, Maurice Benoît, Émilie Beynet, Carole Delafontaine, Huguette Denis, Mathias Durand, Nathalie Jasse, Joseph Lo Negro

En début de séance, Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence pour les personnes victimes du cyclone Chido.

Y a-t-il des remarques sur le rapport du dernier conseil Municipal

Aucune remarque,

Adopté à l'Unanimité

Marché de Maîtrise d'œuvre Vestiaires du Stade

Rapporteur Thibault Baccherini

Les membres de la CAO, réunis en date du 29 octobre 2024 ont analysé les offres de consultation de la maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de football de la Commune.

Trois offres ont été reçues.

Cabinet Architectes	Pourcentage mission	Tarif prévisionnel HT
Arc et Types	10,50%	39 900
Cabinet Roure	11,35%	43 130
Cabinet Martinet	11,50%	43 700

Les membres de la CAO, à l'unanimité, proposent aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre du Cabinet d'Architectes Arc et Types pour une mission de maîtrise d'œuvre au taux de 10,50% pour un montant prévisionnel de 39 900 euros HT soit 47 880 euros TTC.

Si le Conseil Municipal valide cette maîtrise d'œuvre, il faudra songer à créer cette opération d'investissement et inscrire cette somme au budget 2025.

Il est proposé, aux membres du conseil municipal de valider la décision de la Commission d'Appel des Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre du Cabinet Arc et Types en vue de la Maîtrise d'œuvre pour suivre les travaux d'extension et de rénovation des vestiaires du stade de football de la Commune.

Unanimité

Marché des Assurances Flotte des véhicules

Rapporteuse Martine Bouche

Pour donner suite à la publication du marché des assurances flotte des véhicules, sujet déjà abordé au conseil municipal du mois de septembre dernier.

Deux offres ont été reçues et figurent à l'annexe 2 de ce conseil.

Au vu des éléments fournis, Il est proposé, aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance flotte des véhicules avec la SMACL.

Unanimité

Tableau des Effectifs 2025

Rapporteur Frédéric Daragnès

Présentation du tableau des effectifs 2025 qui régularise des postes contractuels supérieurs à 3 mois et qui ouvre des postes pour la promotion interne dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

En synthèse, il s'agit de créer deux ouvertures de postes pour la promotion interne :

- 1 Technicien Territorial Principal de 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Ouvrir deux postes contractuels d'Adjoint Administratifs en vue des départs en retraite progressive

Ouvrir deux postes contractuels d'Adjoint Technique en vue des remplacements ou renforts au restaurant scolaire et aux services techniques.

Il est à noter que tant que les Agents dont les postes ont été ouverts à la promotion ne sont pas promus, il convient de garder, dans le tableau des effectifs, les grades occupés actuellement.

Il est souhaitable de garder ouvert le poste de rédacteur en raison des personnes souhaitant passer leur concours ou examen en 2025.

Au vu des éléments fournis, il est proposé, aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer les postes mentionnés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, dès promotion des Agents concernés, à fermer le poste s'il n'est pas utile de le conserver.

Unanimité

Rapport de la CRC Tecelys

Rapporteur Jacques Demanse

Dans le cadre d'une formation commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales des comptes relative aux enjeux contemporains des mobilités, par lettre du 1er mars 2024, la présidente de la CRC PACA a notifié, au Président du Grand Avignon ainsi qu'aux anciens ordonnateurs de l'établissement public, l'ouverture d'un contrôle coordonné des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération et de la SPL Tecelys pour les exercices ouverts du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Par courrier daté du 16 mai 2024, la CRC PACA transmettait ses observations provisoires lesquelles n'ont pas donné lieu à réponse de la part de l'exécutif du Grand Avignon.

Par courrier daté du 25 septembre 2024, la CRC PACA notifiait son rapport définitif. En synthèse, le rapport met en exergue que :

1. Les mobilités sur le territoire sont contraintes par une géographie marquée par les obstacles naturels, par un découpage administratif complexe, par une hétérogénéité en termes d'urbanisation et de richesse, par le morcellement de l'aire urbaine en 14 intercommunalités, ce qui complexifie la coordination des politiques publiques ;
2. Malgré le développement de son réseau de transports en commun, sa couverture demeure à étoffer, en particulier dans les communes rurales périphériques, afin de limiter le recours à la voiture individuelle, source de congestion d'Avignon et de ses abords ;
3. Si le développement du réseau fait débat, un consensus existe sur la nécessité d'améliorer la desserte ferroviaire au niveau de l'aire urbaine ;
4. L'agglomération a voulu accroître la fréquentation de son réseau par des tarifs attractifs mais qu'aucun lien de causalité certain ne peut être établi avec l'augmentation de la fréquentation constatée en 2023 ;
5. La maîtrise des charges de la société constitue un enjeu financier important pour la Communauté d'Agglomération ;
6. La Communauté d'Agglomération n'ayant pas conduit d'étude spécifique sur la fréquentation des transports en commun par les jeunes de 15 à 25 ans, majoritairement composés de scolaires, il est difficile de

- connaître l'évolution de sa fréquentation, ses motifs de déplacement et l'adaptation de l'offre aux besoins ;
7. La Communauté d'Agglomération a simplifié sa grille tarifaire pour attirer et fidéliser ce public jeunes ;
 8. L'enjeu pour la Communauté d'Agglomération et son exploitant est de mieux connaître les besoins et les attentes de ce public pour développer une offre adaptée afin que ce mode de déplacement soit privilégié par les jeunes adultes en lieu et place de la voiture individuelle.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être présenté à la plus proche réunion de l'organe délibérant et il doit donner lieu à débat.

Les membres présents au conseil municipal reconnaissent avoir été destinataire du rapport de la CRC concernant la SPL Técélys et avoir eu l'opportunité d'en débattre au sein de ce conseil municipal du 23 décembre 2024

Rapport de la CRC Opéra

Rapporteur Jacques Demanse

Par courrier daté du 4 octobre 2023, la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRC PACA) notifiait l'ouverture d'un contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération et de son budget annexe de l'Opéra de l'exercice 2016 jusqu'à la période la plus récente.

Par courrier daté du 3 mai 2024, la CRC PACA transmettait son rapport d'observations provisoires.

Par courrier daté du 11 juin 2024, le Président du Grand Avignon adressait en retour ses observations au rapport provisoire sur les thématiques de la gouvernance de l'établissement, sur son activité, sur la fiabilité des comptes, sur les finances, sur la réhabilitation du bâtiment et sur les ressources humaines.

Par courrier daté du 14 août 2024, la CRC PACA notifiait ses observations définitives n'appelant aucune réponse complémentaire de la part de l'exécutif du Grand Avignon.

Enfin par courrier daté du 25 septembre 2024, la CRC PACA notifiait son rapport définitif. Il recense les 7 recommandations suivantes :

1. Procéder à une modification du statut de l'Opéra, notamment en vue de la création d'un conseil d'exploitation, pour une mise en œuvre courant 2025 ou 2026 ;
2. Rédiger, dès la saison 2025-2026, un projet artistique et culturel pour l'Opéra ;
3. Prendre en compte sans délai les données d'activité et la connaissance fine des publics dans la programmation, dans l'objectif d'améliorer le taux de remplissage des spectacles et la fréquentation ;
4. Procéder dans les meilleurs délais aux modifications nécessaires sur les actes en vigueur de la régie d'avances et de la régie de recettes et revoir le processus de signature des actes.
5. Effectuer les contrôles sur place des régies conformément aux dispositions en vigueur et mettre en œuvre, dès que possible, les recommandations issues du contrôle de la régie d'avances, réalisé par le comptable public le 5 juin 2023 ;

6. Mettre en place, dès la saison 2024-2025, un suivi analytique des coproductions ;
7. Ajuster les effectifs budgétaires aux besoins réels de l'Opéra et établir un tableau du personnel spécifique à l'Opéra.

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport doit être présenté à la plus proche réunion de l'organe délibérant et il doit donner lieu à débat.

Les membres au conseil municipal reconnaissent avoir été destinataire du rapport de la CRC concernant la gestion de l'Opéra du Grand Avignon et avoir eu l'opportunité d'en débattre au sein de ce conseil municipal du 23 décembre 2024

DETR – Appel à projets 2025

Information de Monsieur le Maire qui n'appelle pas de vote en conseil municipal.

Projet délibération sur la sécurisation des fils nus chemin de la Croix

Rapporteur Frédéric Daragnès

Sécurisation des fils nus Chemin de la Croix.

Il s'agit d'une part de sécuriser le réseau électrique dangereux et obsolète et d'autre part, de le sortir d'une propriété bâtie privée (il est interdit de poser un pylône électrique dans une propriété bâtie).

En revanche le pylône est aussi porteur du réseau télécom et, le déplacement de ce réseau est à la charge de la Commune.

Les travaux pour le réseau électrique sont à la charge d'Enedis pour 83 729,23 euros TTC.

Les travaux pour le réseau de génie civil Télécom sont à la charge de la Commune pour un montant de 5930 euros TTC

La somme est prévue au budget 2024.

Il est proposé, aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur l'Adjoint aux travaux à signer la proposition du SMEG en vue de faire effectuer les travaux nécessaires à cette mise aux normes.

Monsieur le Maire, indique, dès lecture de l'ordre du jour, qu'il ne participera ni au débat, ni au vote de ce point.

Unanimité des membres présents et votants

L'ordre du jour étant épuisé à 19h30, la séance est levée